

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié,
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. François-Michel Lambert, M. Molac, Mme Pinel et
M. Philippe Vigier

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est contraire aux principes de constitutionnalité et va également à l'encontre des droits de propriété.